



Barreau de Bonneville & des Pays du Mont-Blanc
Cour d'Appel de Chambéry

Liste des pièces Juge aux Affaires Familiales
(Hors divorce – Après divorce)

Pièce à fournir	Détails / Source
Copie de la pièce d'identité du demandeur	
Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur, Daté de moins de 3 mois	A demander auprès de la mairie du lieu de naissance (gratuit)
Copie(s) intégrale(s) de(s) acte(s) de naissance(s) de(s) enfant(s), Daté(s) de moins de 3 mois	Ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427
Copie du livret de famille	
Copie décisions de justice déjà rendues en la matière	
Formulaire d'audition des enfants	Pour les enfants qui ont la capacité de discernement – environ 10 ans
Tableau des revenus et charges	
Pièces justificatives revenus	(Dernier avis d'imposition, 6 derniers mois de revenus : salaire, RSA, allocation pôle emploi, AAH...)
Pièces justificatives charges	(1 quittance de loyer ou attestation d'hébergement, EDF, GDF, électricité, tableau amortissement des crédits, assurances, téléphone, ...)
Justificatifs de frais relatifs aux enfants	Cantine, périscolaire, activité extra-scolaires, frais médicaux...
Attestation manuscrite de vos proches & copie de la pièce d'identité de l'auteur de l'attestation	Famille, amis, collègues... Impérativement sur le formulaire CERFA correspondant n° 11527*03 (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11527.do) L'attestation doit être manuscrite / datée & signée de son auteur

Il est important de noter que la procédure ne pourra être engagée que lorsque l'ensemble des pièces justificatives listées aura été transmis au cabinet.

Nous vous recommandons d'envoyer ces documents par voie postale, sauf indication contraire de la personne chargée de votre dossier.